



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/15344
4 août 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

AUG 5 1982

LETRE DATEE DU 4 AOUT 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU HONDURAS AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après le texte du message qui m'a été transmis aujourd'hui par S. Exc. M. Edgardo Paz Barnica, Ministre hondurien des relations extérieures :

"OFICIO No 575, DSM. Tegucigalpa, D.C. 2 août 1982. Monsieur le Président du Conseil de Sécurité. J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, et par votre intermédiaire à celle des membres du Conseil de sécurité, les attaques perpétrées le mois dernier contre des biens honduriens et contre le territoire hondurien par des autorités et des forces militaires relevant de la responsabilité du Gouvernement nicaraguayen, qui ont en outre menacé le Honduras de plus graves agressions; de tels actes d'hostilité, qui préoccupent vivement notre peuple et notre gouvernement, pourraient constituer une menace à la paix et à la sécurité internationale. Le Gouvernement constitutionnel et démocratique du Honduras, émanant d'élections libres et loyales, et dont la politique extérieure est fondée sur les principes de la non-intervention, du respect mutuel et d'une véritable coopération internationale, ainsi que sur l'observation du principe du droit des peuples à l'autodétermination, ne peut que déplorer ces actes regrettables, tout en rejetant fermement les accusations téméraires lancées de mauvaise foi contre les autorités honduriennes par de hauts fonctionnaires nicaraguayens. Le Gouvernement hondurien est cependant pleinement convaincu que la paix peut être efficacement maintenue en Amérique centrale et dans les Caraïbes si les gouvernements de la région et ceux d'autres régions donnent effet aux principes susmentionnés et mettent fin aux campagnes délibérément mensongères et belliqueuses qui ne font qu'aggraver le climat de tension régionale actuel. Au cours du mois de juillet 1982, il s'est produit au Nicaragua des troubles et des incidents internes de caractères divers et d'importance variable, dont nous n'avons à connaître que dans la mesure où il convient de signaler au Gouvernement nicaraguayen qu'il se trompe profondément en utilisant les problèmes qu'il peut avoir avec ses ressortissants comme prétexte pour justifier la course aux armements qu'il a entreprise, les agressions auxquelles il se livre contre le peuple et le Gouvernement

honduriens et les menaces qu'il profère à leur encontre. Il est tout aussi déplorable que de hauts fonctionnaires du Gouvernement nicaraguayen utilisent un langage de plus en plus insultant à l'égard de hautes autorités honduriennes auxquelles ils attribuent, sans aucun fondement, la responsabilité de faits de caractère interne survenus au Nicaragua; nous ne saurions accepter une telle attitude manifestement contraire au climat de compréhension et de respect qui doit être celui des relations internationales. Au mois de juillet 1982, le peuple et le Gouvernement honduriens ont été victimes des actes suivants d'agression inspirés de l'étranger ou exécutés par des forces étrangères : 3 juillet : attentat à la bombe contre les bureaux de la compagnie aérienne hondurienne SAHSA, à San José (Costa Rica). La police costaricienne a arrêté plusieurs des auteurs de cet attentat, dont l'agent diplomatique nicaraguayen Herman Altaminrano, qui a été de ce fait expulsé du pays. 4 juillet : attentat à la dynamite contre des installations électriques dans les environs de Tegucigalpa, qui n'a heureusement fait aucun mort parmi les milliers de personnes habitant dans les quartiers voisins. 15 juillet : menaces tendant à justifier une intervention au Honduras, proférées par le commandant Daniel Ortega Saavedra, coordonnateur de la Junte de reconstruction nationale du Nicaragua, qui a déclaré à des représentants d'agences de presse à Madrid que 'les autorités nicaraguayennes appuient les guerilleros antigouvernementaux honduriens' et que 'nous nous réservons le droit d'entreprendre une série d'actions contre ce pays'. 15 juillet : le Gouvernement hondurien élève une protestation auprès du Gouvernement nicaraguayen en raison des tirs d'artillerie, dirigés le 14 juillet par les forces armées nicaraguayennes, contre les agglomérations honduriennes de La Guaruma et de El Alto, dans la commune de Concepcion de Maria, du département de Choluteca et qui ont causé de graves blessures à cinq paysans honduriens. 16 juillet : le Gouvernement hondurien élève une protestation auprès du Gouvernement nicaraguayen en raison de la saisie, le 15 juillet, dans des eaux relevant de la juridiction du Honduras, du bateau de pêche hondurien BON SOIR et l'arrestation de son équipage composé de plus de 30 personnes. 17 juillet : le Gouvernement hondurien élève une protestation auprès du Gouvernement nicaraguayen en raison du survol constant, par des hélicoptères militaires nicaraguayens, des communes de Arenales et de Sabana Redonda, dans le département de El Paraiso, en violation flagrante de l'espace aérien du Honduras. 20 juillet. Le Gouvernement hondurien élève une protestation auprès du Gouvernement nicaraguayen en raison de l'infiltration, ce même jour, en territoire hondurien, à la CEIBA, dans le département de Choluteca, de patrouilles armées de l'armée sandiniste qui ont été interceptées par des éléments de l'armée hondurienne et qui se sont retirées, après un échange de coups de feu de plus de 15 minutes. Le Honduras, qui a adopté une attitude de neutralité à l'égard des luttes internes qui agitent certains pays de la région, exige qu'on le respecte autant qu'il respecte les autres. La politique d'armement du Nicaragua et l'acharnement de ses dirigeants à provoquer des actions subversives et des troubles systématiques dans d'autres pays sont un mauvais présage pour la paix en Amérique centrale et dans les Caraïbes, mais notre pays tient à réaffirmer une fois encore sa vocation pacifique et son désir de conclure avec tous les autres gouvernements de la région de sérieux accords tendant à mettre fin à la tension et à la méfiance et à permettre à nos peuples de réaliser le développement économique et social

auxquel ils aspirent justement. A cet égard, nous réaffirmons les principes de la proposition de paix de l'Amérique centrale qu'en ma qualité de Ministre des relations extérieures du Honduras, j'ai présentée devant le Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains (OEA) le 23 mars 1982 et qui a été portée à la connaissance des membres du Conseil de sécurité des Nations Unies dans le document S/14919; notre initiative a donné lieu à diverses consultations entre les gouvernements d'Amérique centrale et notamment, en ce qui concerne le Nicaragua, à la visite à Tegucigalpa du Ministre des relations extérieures, M. Miguel D'Escoto, le 21 avril, à la réunion des chefs d'état-major des forces armées du Honduras et de l'armée du Nicaragua, tenue à la Fraternidad le 20 mai, et à la réunion des commandants des forces navales des deux pays, tenue à Corinto le 9 juillet. Les objectifs de la proposition du Honduras, visant à réaliser la paix internationale en Amérique centrale, que les pays membres de l'Organisation peuvent juger objectivement, selon l'intérêt qu'ils présentent, mais que, malheureusement, le Nicaragua semble ne pas vouloir accepter, peuvent se résumer comme suit : Premièrement - Arrêt de la course aux armements et réduction des effectifs militaires; Deuxièmement - Réduction objective des conseillers étrangers, militaires ou autres; Troisièmement - Mise en place de mécanismes de contrôle et de surveillance internationales dans les zones critiques (frontières, ports, aéroports...), auxquels le Honduras se déclare à l'avance disposé à se soumettre; Quatrièmement - Mise en place de mécanismes tendant à mettre fin au trafic d'armes dans la région; Cinquièmement - Respect des frontières délimitées et définies ainsi que des lignes de démarcation traditionnelles ou juridiquement établies entre les Etats de la région; Sixièmement - Etablissement d'un dialogue permanent multilatéral tendant à favoriser en outre, à l'échelon intérieur, l'entente politique, garantie d'un système démocratique et pluraliste assurant lui-même le respect des libertés publiques et le droit des peuples à exprimer librement leur volonté. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité et je vous prie d'agréer les assurances de ma plus haute considération.

Le Ministre des relations extérieures,

EDGARDO PAZ BARNICA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Henrique ORTEZ COLINDRES
